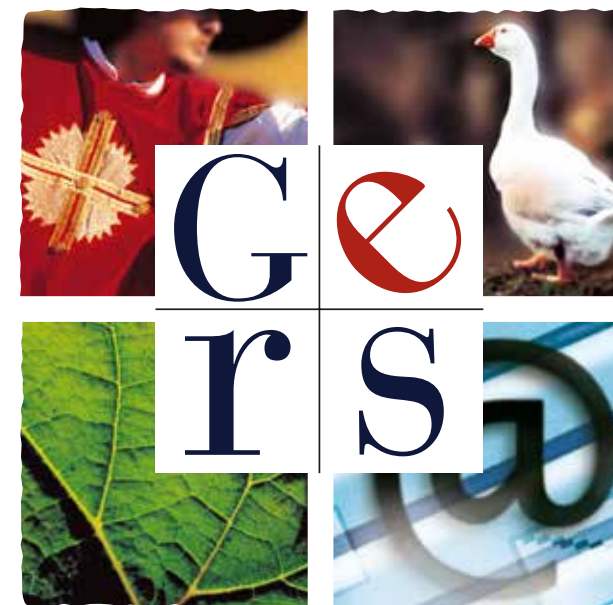



CHARTRE GRAPHIQUE

2022



LE DÉPARTEMENT



La présente charte graphique a pour objectifs d'établir les règles d'utilisation de la communication visuelle et permettre une identification claire et homogène de l'institution, conformément à sa mission de service. Elle établit les règles d'utilisation du logo et de l'identité graphique et a l'ambition de contribuer à une cohérence et une lisibilité pour mieux identifier les missions et les actions de l'institution.

Cette charte s'adresse à toutes celles et tous ceux qui produisent des documents portant la signature du Département. Elle comprend les instructions concernant le logotype et l'identité graphique.

Tout nouveau support de communication externe, intégrant les principes de la charte, devra faire l'objet d'une validation par la direction de la communication du Conseil Départemental, en charge du pilotage et de l'animation globale de la charte.

Sommaire

1. Logo

1 Logotype

1.2 Sécurité

1.3 Colorimétrie

1.4 Fonds

1.5 Typographies

1.6 Tailles

1.7 Don't

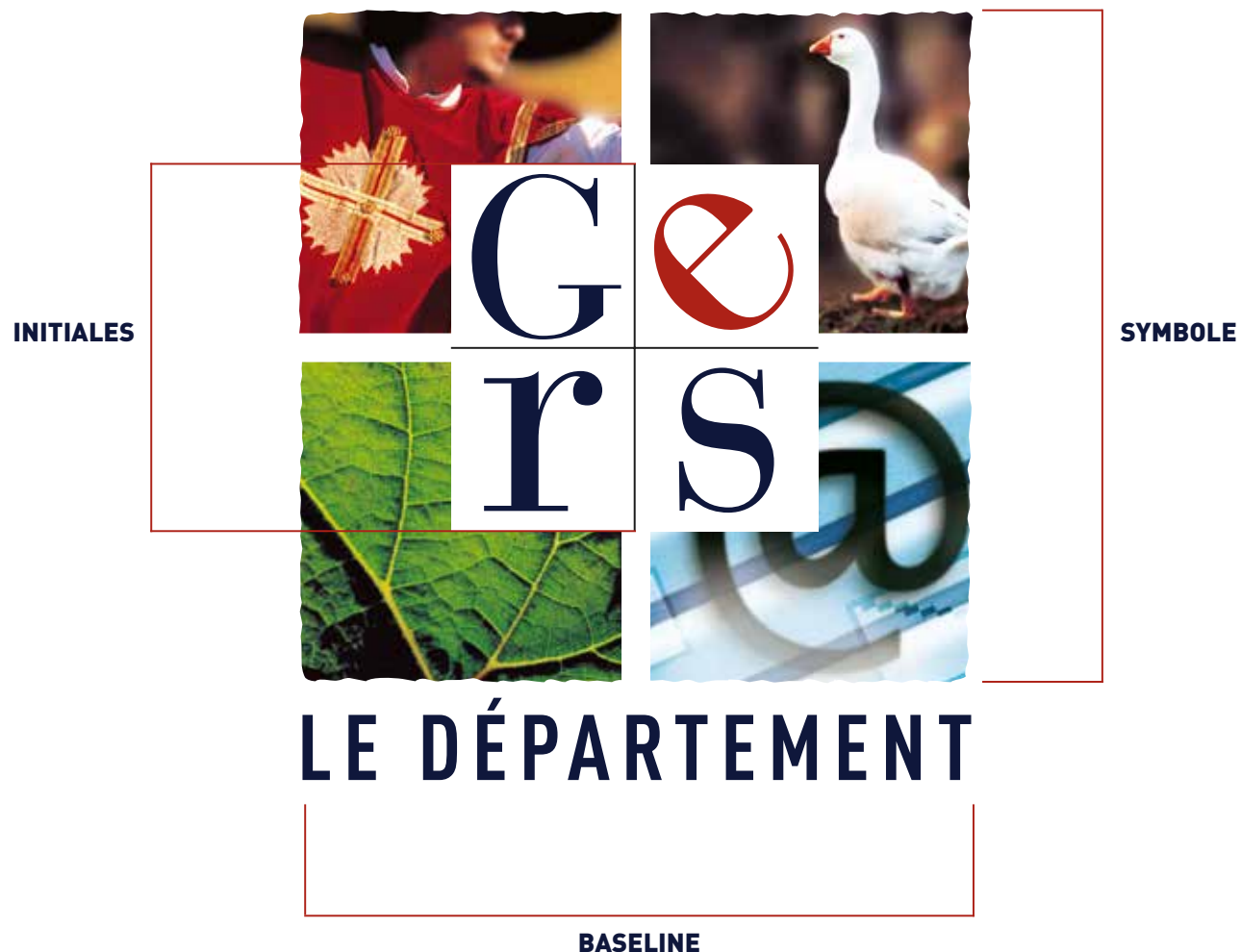
1.8 Placements

1. Logo

Generare

1. LOGO

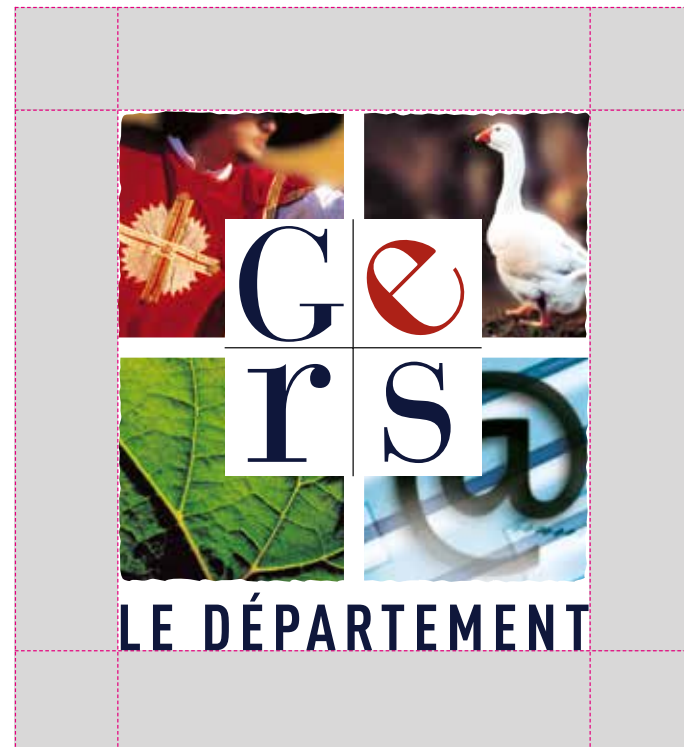
Le logotype du Département du Gers est composé des 4 lettres GERS placées en carré, de 4 photographies représentant notre terroir, histoire, attachement au développement et à la digitalisation du département grâce au numérique (fible). En dessous, nous retrouvons la baseline «le département». Celle-ci doit toujours être associée au logo.



1.2 SÉCURITÉ

Pour vous assurer que notre logo soit clairement visible dans toutes les applications, veuillez à respecter l'espace de sécurité prévu afin de maximiser la reconnaissance et l'impact de notre identité. Pour assurer l'intégrité et la lisibilité du logo, la zone qui l'entoure doit être protégée.

Nous prenons comme base d'espace le caractère S des initiales GERS. La proportion est la suivante : $X = S$.



1.3 COLORIMÉTRIE

Les choix colorimétriques du logo sont définitifs et ne sauraient être modifiés. Le logo du Gers utilisant des images quadri, celui-ci saurait être utilisé avec des tons directs. Une version monochrome en niveau de gris est possible dans le cas de publication dans la PQR notamment.

Cependant, partout où elle est possible, la version quadri devra toujours être privilégiée.



Bleu de minuit

CMJN : C100 M94 J44 N54

RVB : R15 V23 B59

HEXA : #0f173b



Rouge Andrinople

CMJN : C82 M97 J100 N15

RVB : R173 V33 B23

HEXA : #ad2117

Pour rappel, le bleu représente la paix, le calme, la sérénité, la fraîcheur. Le bleu de minuit utilisé ici permet d'apporter une touche d'élégance dans la future communication du département. Le rouge quand à lui fait directement penser à la chaleur. C'est une couleur qui a du caractère et qui représente l'amour, la vie, la passion ou encore la persévérance. L'utilisation du rouge Andrinople apportera du pep's pour contrebalancer le bleu de minuit relativement sombre. Ces deux couleurs de part leurs symboliques sont parfaitement adaptées à la vision et aux ambitions du département.

1.4 FONDS

Le logo n'utilisant pas de cartouche blanc pour son bloc marque, veillez à toujours privilégier une lisibilité globale de celui-ci par rapport au fond utilisé.

Les fonds présentés sont à titre indicatif.



Sur fond blanc, le logo ne nécessite aucune retouche.



Sur fond coloré, la baseline du logo doit impérativement être blanche.



Sur fond photo clair, le logo ne nécessite aucune retouche.



Sur fond photo complexe, le logo doit impérativement vivre dans un cartouche blanc pour optimiser sa lisibilité.

1.5 TYPOGRAPHIES

Le logotype du Département du Gers est composé de 2 typographies distinctes.

Elles ne doivent en aucun cas être modifiées ou substituées.

BAUER BODONI



LE DÉPARTEMENT

DIN CONDENSED BOLD

1.6 TAILLES

Il n'y a pas de taille prédéterminée pour le logo du Département du Gers. L'échelle et la proportion doivent être déterminées par l'espace disponible, l'esthétique, la fonction et la visibilité. Il n'y a pas de taille maximale prédéfinie pour le logo.

En impression, la taille minimale est de 30mm. Celui-ci doit impérativement être entièrement lisible sur tout support print.



LE DÉPARTEMENT

30mm



LE DÉPARTEMENT

40mm



LE DÉPARTEMENT

50mm



LE DÉPARTEMENT

60mm

1.7 DON'T

Pour maintenir l'intégrité du logo du Département du Gers, il est important d'utiliser le logo tel que décrit dans ces directives.

Les exemples présentés ici illustrent les utilisations abusives possibles du logo qui sont bannies.



✗ Ne pas réagencer le logo



✗ Ne pas changer les proportions du logo



✗ Ne pas faire de rotation ou créer de perspective avec le logo



✗ Ne pas étirer le logo



✗ Ne pas changer la palette colorimétrique



✗ Ne pas utiliser d'ombres portées



✗ Ne pas enlever la baseline du logo



✗ Ne pas utiliser de dégradé

1.8 PLACEMENT

Le logo ne doit pas être placé au milieu d'une zone. Sur n'importe quel format portrait ou paysage, le placement doit se faire dans une position d'angle en respectant la zone de sécurité. Lorsque la typographie est présente dans une communication, le logo et celle-ci doivent vivre ensemble et être ferrés de préférence à gauche. Malgré tout, l'utilisation du logo sur la partie droite est tout à fait envisageable si la composition le permet.

Ces règles sont à titre indicatif. Dans tous les cas, veillez à garder une composition harmonieuse.





LE DÉPARTEMENT

Merci.